

Département du Val-d'Oise Arrondissement de Sarcelles Canton de Montmorency

RÉPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Égalité - Fraternité

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des articles L. 2121-10 et suivants du CGCT, R. 2121-7 du CGCT

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire le :

Jeudi 15 décembre 2022 à 19h30 en mairie, 1 rue René Cassin à Andilly

ORDRE DU JOUR:

- 1. Nomination du secrétaire de séance.
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022.
- 3. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire.
- 4. Budget primitif 2022 de la commune d'Andilly décision modificative n°3.
- 5. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables 2006-2018.
- 6. Dispositions budgétaires applicables avant le vote du budget primitif 2023.
- 7. Mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} Janvier 2023 Adoption des modalités d'amortissement des immobilisations.
- 8. Avis sur le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 27 septembre 2022.
- 9. Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG grande couronne.
- 10. Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024-2027.
- 11. Règlement de la 3ème édition de la biennale du Salon d'art contemporain Andilly Art.
- 12. Avis de la commune sur le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique sur le classement en forêt de protection du massif de Montmorency.
- 13. Constitution de servitude au profit du domaine public Propriété 58 avenue de Domont (Berchère).
- 14. Divers

En mairie, le 9 décembre 2022,

Le Maire

Daniel FARGEOT